

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

<b>SÉANCE ORDINAIRE DU</b>
<b>7 AVRIL 2025</b>

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **7 avril 2025** à 19 h 35.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin  
Siège #2 - Darrell Paré  
Siège #3 - Julie Leblond  
Siège #5 - André Roy  
Siège #6 - Rénald Drouin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Jean-Paul Grondin. Monsieur Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

## **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

## **2 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le citoyens ont poser plusieurs questions sur des sujets divers

## **3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire suppléant fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE**
  - 4.1 - Séance ordinaire du 3 mars 2025**
- 5 - CORRRESPONDANCE**
- 6 - RAPPORT DES COMITÉS**
- 7 - RESSOURCES HUMAINES**
  - 7.1 - Contrat de travail - Directeur des Travaux publics**
  - 7.2 - Structure salariale - camp de jour et soccer 2025**
- 8 - FINANCES**
  - 8.1 - Comptes à payer pour le mois de mars 2025**

2025-  
04-9148

- 8.2 - Adjudication de contrat - Mi-consultant
- 8.3 - Dénonciation au Gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE
  - 9.1 - Dépôt et approbation du rapport annuel 2024 du Services de Sécurité Incendie
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU
  - 10.1 - Adjudication du contrat pour la vidange des boues des étangs #1 et #3
  - 10.2 - Entente intermunicipale pour l'inspection des installation septiques
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
  - 11.1 - Office d'habitation du Sud des Appalaches - adoption du budget révisé du 28 février 2025
  - 11.2 - Office d'habitation du Sud des Appalaches - adoption du budget révisé du 13 mars 2025
  - 11.3 - L'alternative - zone neutre
- 12 - URBANISME ET ENVIRONNEMENT
  - 12.1 - Dépôt du procès-verbal de la rencontre ordinaire du CCU du 11 février et du 27 mars 2025
  - 12.2 - Demande de dérogation mineure - DM-2025-03 de M. Pascal Lessard
  - 12.3 - Demande de dérogation mineure - DM-2025-02 de M. Stéphane Roy
  - 12.4 - Demande de M. Carl Poulin
- 13 - LOISIRS - CULTURE ET PARCS
  - 13.1 - Tarif Hockey mineur saison 2025-2026
  - 13.2 - Permis de réunion - Lutte
  - 13.3 - Proposition tarif location Pickleball
  - 13.4 - Demande de contribution financière - Défi vélo David Nadeau
  - 13.5 - Demande d'appui - camp de jour
- 14 - DIVERS
  - 14.1 - Vente de garage annuelle
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - PROCHAINE SÉANCE
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Rénaud Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

**4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE**

**4.1 - Séance ordinaire du 3 mars 2025**

2025-  
04-9149

La lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025.

**ADOPTÉE**

## **5 - CORRESPONDANCE**

Aucune nouvelle correspondance n'est apportée à l'attention conseil.

## **6 - RAPPORT DES COMITÉS**

Darrell Paré nous parle du Gala de boxe qui aura lieu le 26 avril et le Gala de lutte qui aura lieu le 18 juin 2025.

Julie Leblond nous parle du bilan incendie de mars 2025.

André Roy nous parle des rencontres avec la Régie de Thetford Mines pour le projet de panneau solaire, la rencontre pour le plan Climat et la rencontre du service incendie.

Rénald Drouin souhaite ses condoléances à la famille Lessard-Fontaine.

## **7 - RESSOURCES HUMAINES**

### **7.1 - Contrat de travail - Directeur des Travaux publics**

ATTENDU QUE le directeur des Travaux publics, Éric Sauvageau, a été embauché le 11 mars 2024 ;

ATTENDU QUE son contrat de travail prévoyait une révision de son contrat de travail après 6 mois ;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu pour la révision de son contrat ;

ATTENDU QUE les parties se sont entendus sur les conditions ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le contrat de travail révisé du directeur des Travaux publics.

QUE le directeur général soit autorisé à signer ledit contrat révisé.

### **Documents relatifs au point**

[RÉVISION DE CONTRAT - directeur TP](#)

2025-  
04-9150

### **7.2 - Structure salariale - camp de jour et soccer 2025**

ATTENDU QUE la municipalité procède à l'embauche chaque année de ressource pour le camp de jour et le soccer ;

2025-  
04-9151

ATTENDU QUE plusieurs ressources poursuivent pendant plusieurs années et que cela représente un atout pour nos services ;

ATTENDU QUE des ressources ayant une formation représentant un atout pour le camp de jour devrait être considéré dans la rémunération ;

ATTENDU QUE tout employeur doit mettre des outils en place pour respecter l'équité salariale ;

ATTENDU QUE la reconnaissance des compétences et de l'expérience de travail doit faire partie de nos pratiques ;

ATTENDU QUE l'instauration d'une structure salariale encadrant les ressources saisonnières travaillant au camp de jour et au soccer facilitera les prévisions budgétaires, l'embauche de ressource et de conserver nos ressources expérimentées ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité adopte les structures salariales pour le service des Loisirs pour les employés du camp de jour et du soccer.

### **Documents relatifs au point**

[Prévision salaire 2025](#)

[Structure salariale - service des Loisirsxlsx](#)

### **8 - FINANCES**

**2025-  
04-9152**

#### **8.1 - Comptes à payer pour le mois de mars 2025**

Attendu que des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de mars 2025 ont été préparées ;

Attendu que ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée ;

Attendu que des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité d'approuver un montant de 211 671.29 \$ pour pourvoir aux comptes à payer du mois de mars 2025 sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit;

Qu'un montant de 98 709,75 \$ soit affecté aux prélèvements des salaires de mars 2025.

**ADOPTÉE**

**Documents relatifs au point**

[facture à payer avril](#)

2025-  
04-9153

## **8.2 - Adjudication de contrat - Mi-consultant**

ATTENDU QUE la charge administrative de la municipalité est importante ;

ATTENDU QUE la transition vers le numérique représente un économie pour la municipalité et simplifie le travail des ressources autant interne qu'externe ;

ATTENDU QUE la proposition permettra d'économiser du temps et de l'argent équivalent à 783h/an ou 23 500\$ par année ;

ATTENDU QUE Mi-consultant son reconnu par le gouvernement du Québec et les associations professionnelles du milieu municipal ;

ATTENDU QUE la firme a soumis une proposition le 19 février 2025 au coût de 21 769 \$ (avant taxes) ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité accepte la proposition de mi-consultant au coût de 21 769 \$ (avant taxes).

### **Documents relatifs au point**

[Rapport analyse Municipalité d'East Broughton 2025-02-27](#)

2025-  
04-9154

## **8.3 - Dénonciation au Gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle**

ATTENDU QUE plusieurs programmes du gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle ;

ATTENDU QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population ;

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens(nes) ;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle ;

ATTENDU QUE par ailleurs, que le financement promis à la MRC des Appalaches et aux municipalités locales de son territoire à la suite du changement de région n'a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances, et ce malgré les engagements du Gouvernement du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, M. François Leqault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au ministre et député de notre territoire, Mme Isabelle Lecours.

De transmettre également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

## **9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE**

2025-  
04-9155

### **9.1 - Dépôt et approbation du rapport annuel 2024 du Services de Sécurité Incendie**

ATTENDU QUE le rapport annuel d'activités du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Appalaches a été déposé à la Municipalité d'East Broughton par Jean Gagnon, directeur du service d'incendie ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le rapport annuel d'activités du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Appalaches.

#### **Documents relatifs au point**

[Rapport annuel SSI East-Broughton 2024](#)

## **10 - HYGIÈNE DU MILIEU**

2025-  
04-9156

### **10.1 - Adjudication du contrat pour la vidange des boues des étangs #1 et #3**

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à la vidange des bassins d'épuration #1 et #3 selon le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées "ROMAEU" du ministère de l'Environnement ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé en option 1, la vidange du bassin #1 et en option 2, la vidange du bassin #1 et #3 ;

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres pour la vidange desdits bassins couvrant la période du 6 février au 20 mars 2025 à 11h ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu (3) trois soumissions conformes, soit :

<b>FIRMES</b>	<b>PRIX (\$)</b>
---------------	------------------

GFL Environnemental services inc.	Option 1 : 194 368.69 \$ (taxes incluses) Option 2 : 343 907.47 \$ (taxes incluses)
Les consultants Mario Cossette inc.	Option 1 : 261 321.84 \$ (taxes incluses) Option 2 : 530 124.17 \$ (taxes incluses)
Environnement Terra Vestra inc.	Option 1 : 188 318.51 \$ (taxes incluses) Option 2 : 399 828.81 \$ (taxes incluses)

ATTENDU QUE les services inclus la mobilisation, la vidange et le transport des boues ;

ATTENDU QUE GFL Environnemental services inc. est le plus bas soumissionnaires conformes pour l'option 2 ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité octroie le contrat à GFL Environnemental services inc. pour l'option 2 au coût de 343 907.47 \$ (taxes incluses).

#### **Documents relatifs au point**

[Ouverture des soumissions - vidange boues - version corrigé](#)

**2025-04-9157**

#### **10.2 - Entente intermunicipale pour l'inspection des installation septiques**

ATTENDU QUE la municipalité désire réaliser l'inspection, la caractérisation, et le suivi des installations septiques sur son territoire;

ATTENDU l'offre de services proposé par la MRC pour la réalisation de ces travaux sur une période de 2 ans;

ATTENDU l'article 569.0.1 et suivant du Code municipal;

ATTENDU le projet d'entente intermunicipale proposé pour la réalisation du mandat et du partenariat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Darrell Paré résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité d'East Broughton désire conclure une entente intermunicipale de fourniture de service avec la MRC afin de mandater celle-ci pour la réalisation de l'inspection, la caractérisation, et le suivi des installations septiques sur son territoire;

QUE le conseil autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale.

**Documents relatifs au point**

[Installation septique - Entente intermunicipale 2025](#)

**11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**2025-  
04-9158**

**11.1 - Office d'habitation du Sud des Appalaches - adoption du budget révisé du 28 février 2025**

ATTENDU QUE l'Office d'habitation du Sud des Appalaches a procédé au dépôt de son budget révisé pour l'année 2025 en date du 28 février 2025.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le budget révisé pour l'année 2025 de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches, le tout tel que présenté, en date du 28 février 2025.

**Documents relatifs au point**

[ABF1301\\_004172\\_004172\\_2025\\_PU-REG\\_DX\\_BR\\_20250226](#)  
[ABF1601\\_004172\\_004172\\_2025\\_PU-REG\\_DX\\_BR\\_20250226](#)

**2025-  
04-9159**

**11.2 - Office d'habitation du Sud des Appalaches - adoption du budget révisé du 13 mars 2025**

ATTENDU QUE l'Office d'habitation du Sud des Appalaches a procédé au dépôt de son budget révisé pour l'année 2025 en date du 13 mars 2025.

POUR CES MOTIFS il est proposé par Rénald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le budget révisé pour l'année 2025 de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches, le tout tel que présenté, en date du 13 mars 2025.

**Documents relatifs au point**

[1. ABF1301\\_004172\\_004172\\_2025\\_PU-REG\\_DX\\_BR\\_20250312](#)  
[1. ABF1601\\_004172\\_004172\\_2025\\_PU-REG\\_DX\\_BR\\_20250312](#)

**2025-  
04-9160**

**11.3 - L'alternative - zone neutre**

ATTENDU QUE la demande de l'organisme l'Alternative Appalaches concernant l'implantation d'une zone neutre sur notre territoire ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de d'East Broughton participe au projet de la zone neutre en collaboration avec l'organisme l'Alternative Appalaches en

fournissant gratuitement un stationnement pour instaurer la zone neutre au Centre des loisirs Desjardins situé au 300, rue Pelletier, East Broughton QC G0N 1G0

## **12 - URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**2025-  
04-9161**

### **12.1 - Dépôt du procès-verbal de la rencontre ordinaire du CCU du 11 février et du 27 mars 2025**

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil municipal accusent réception du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la rencontre du 11 février et du 27 mars 2025.

#### **Documents relatifs au point**

[Minutes URBANISME de la réunion du 27 mars 2025](#)

**2025-  
04-9162**

### **12.2 - Demande de dérogation mineure - DM-2025-03 de M. Pascal Lessard**

ATTENDU QUE M. Pascal Lessard, dans le contexte qu'il a le projet de construire une résidence avec un garage attaché et un garage détaché à l'angle de la 8e avenue Nord et de la 11e rue Ouest, a déposé une demande de dérogation mineure DM-2025-03 ;

ATTENDU QUE cette demande a pour but d'obtenir l'autorisation de la Municipalité d'utiliser comme façade avant, l'entrée située à l'angle de la 8e Avenue Nord et de la 11e rue Ouest ainsi que de construire un garage détaché de 157.9m<sup>2</sup> ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé d'accepter la demande de dérogation de M. Pascal Lessard à la suite d'une rencontre qui s'est tenue le 27 mars 2025 ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers

D'ACCEPTER la demande de dérogation DM-2025-03 de M. Pascal Lessard.

**2025-  
04-9163**

### **12.3 - Demande de dérogation mineure - DM-2025-02 de M. Stéphane Roy**

ATTENDU QUE M. Stéphane Roy, ag., dans le contexte qu'il a le projet de construire trois habitations de sept (7) logements à l'angle de l'avenue saint-Joseph et de la route 112, a déposé une demande de dérogation mineure DM-2025-02 ;

ATTENDU QUE cette demande a pour but d'obtenir l'autorisation de la Municipalité de construire ces trois habitations de sept (7) logements en dérogeant de la marge de recul arrière ;

ATTENDU QUE la marge de recul arrière demandée sera 3.34m (9%), alors que la marge requise par le règlement est de 25% soit 9.4m ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé d'accepter la demande de dérogation de M. Stéphane Roy à la suite d'une rencontre qui s'est tenue le 27 mars 2025 ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Rénauld Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers

D'ACCEPTER la demande de dérogation DM-2025-02 de M. Stéphane Roy.

**2025-  
04-9164**

#### **12.4 - Demande de M. Carl Poulin**

ATTENDU QUE M. Carl Poulin domicilié au 215, 13<sup>e</sup> rue Ouest à East Broughton, est propriétaire du Garage de mécanique automobile situé au 950, 10<sup>e</sup> avenue sud à East Broughton ;

ATTENDU QUE ce garage de mécanique automobile a été détruit par un incendie le 23 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE M. Carl Poulin fait une demande à la Municipalité d'East Broughton, afin d'obtenir l'autorisation de poursuivre ses activités de réparation de véhicules automobile à l'intérieur de son garage personnel situé à sa résidence du 215, 13<sup>e</sup> rue Ouest ;

ATTENDU QUE Cette situation ne sera que temporaire, soit durant la période nécessaire à la reconstruction de la bâtisse touchée par un incendie ;

ATTENDU QUE M. Carl Poulin a déposé le 28 février 2025, une demande de permis de construction dans le but de reconstruire le garage qui a été incendié ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers

D'AUTORISER M. Carl Poulin à poursuivre ses activités de réparation de véhicules automobile dans son garage situé au 215, 13<sup>e</sup> rue Ouest, jusqu'à la fin des travaux de reconstruction du garage situé au 950, 10<sup>e</sup> rue Ovest.

### **13 - LOISIRS - CULTURE ET PARCS**

**2025-  
04-9165**

#### **13.1 - Tarif Hockey mineur saison 2025-2026**

ATTENDU QUE la ligue de Hockey mineur utilise l'aréna pour plus de 365h par année dans des plages horaires qui sont convoitées par tous ;

ATTENDU QUE le prêt de l'aréna sans frais crée une problématique dans les déclarations des municipalités possédant un aréna pour leur admissibilité à certains programmes du gouvernement ;

ATTENDU QUE les municipalités de Disraeli, Coleraine et Thetford Mines ont décidé d'aller de l'avant en facturant les heures de location de glace (pratiques, tournois et matchs) pour des raisons d'équité et afin de supporter au minimum les dépenses engendrées par cette location (salaires des employés) avec un tarif de 25 \$/h (taxes incluses) pour la saison 2025-2026 ;

ATTENDU QUE la municipalité peut poursuivre son soutien à la ligue de hockey mineur par le biais de contribution financière pour la pérennité des associations et encourageant les activités sportives mettant en vedette nos athlètes locaux dans nos aréna ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Réna!d Drouin et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE la municipalité établisse un tarif de 25 \$/h pour la location de la glace au hockey mineur pour la saison 2025-2026.

**\*Mention d'abstention du conseiller Darrell Paré**

**ADOPTÉE**

**2025-  
04-9166**

### **13.2 - Permis de réunion - Lutte**

ATTENDU QUE le Gala de lutte se tiendra le 7 juin 2025 au Centre des loisirs Desjardins ;

ATTENDU QUE cet événement a pour but de réaliser une levée de fonds pour Leucan ;

ATTENDU QUE des boissons alcoolisées seront vendues et que l'obtention d'un permis de réunion est primordiale ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Réna!d Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Mme Chantal Vachon à procéder à la demande de permis de réunion.

**ADOPTÉE**

**2025-  
04-9167**

### **13.3 - Proposition tarif location Pickleball**

ATTENDU QUE le Pickleball est un sport de raquette populaire et connaît une forte demande et un intérêt croissant au sein de la population locale ;

ATTENDU QUE la municipalité a aménagé un terrain, situé au 2e étage du Centre des loisirs Desjardins, pour la pratique de ce sport dans le but de favoriser l'accès à ce sport et de générer des revenus pour la maintenance des installations ;

ATTENDU QUE la municipalité cherche à proposer la location de son nouvel espace de pickleball à la communauté à un tarif abordable ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER un tarif de 10 \$/heure pour la location de l'espace de pickleball à compter du 15 avril 2025 et d'ajouter un formulaire de réservation en ligne.

**ADOPTÉE**

**2025-  
04-9168**

### **13.4 - Demande de contribution financière - Défi vélo David Nadeau**

Il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité accorde une contribution financière de 250\$ à Défi vélo David Nadeau.

### **Documents relatifs au point**

#### défi vélo

**2025-  
04-9169**

### **13.5 - Demande d'appui - camp de jour**

ATTENDU QUE les municipalités sortent complètement de leur champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour ;

ATTENDU QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale ;

ATTENDU QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux ;

ATTENDU QUE ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne ;

ATTENDU QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ce camps de jour pour les enfants différents ;

ATTENDU QUE tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire ;

ATTENDU QUE les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année ;

ATTENDU QU'en l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accompagnements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camp de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service ;

ATTENDU QUE la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité d'East Broughton rappelle son soutien à la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement ;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation ;

- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour ;

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

## **14 - DIVERS**

### **14.1 - Vente de garage annuelle**

Nous avisons que la période pour la vente de garage annuelle est le 31 mai et 1er juin 2025.

## **15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le citoyens ont poser plusieurs questions sur des sujets divers

## **16 - PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le 5 mai 2025.

## **17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21 h 05.

**2025-  
04-9170**

**ADOPTÉE**

---

Jean-Paul Grondin  
Maire suppléant  
intérim

---

Raphaël Rioux, DMA  
Directeur général et greffier-trésorier par

Je, soussigné, Jean-Paul Grondin, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jean-Paul Grondin  
Maire suppléant

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.